



changement d'entreprise suite congé parental

Par **juliemartin**, le **12/01/2012** à **11:18**

Bonjour,

Je suis actuellement en congé parental pour mon second enfant, j'ai donc droit à 3 ans. Je suis dans la première année de ce congé parental, mais j'ai envie de reprendre une activité professionnelle.

Par contre je ne veux pas retravailler dans mon ancienne entreprise. Quelles sont les démarches à suivre, est-ce que je dois quand même faire la période de préavis? Concernant ma démission combien de temps au préalable dois-je avertir mon patron?

Par **P.M.**, le **12/01/2012** à **14:56**

Bonjour,

A priori rien ne vous empêche de démissionner pendant un congé parental et même si, à ma connaissance, il n'existe pas de Jurisprudence pour le confirmer, le préavis, que vous devriez respecter sans accord écrit de l'employeur pour vous en dispenser, pourrait se dérouler pendant le dit congé-parental et ne serait pas à effectuer, il faudrait donc en tenir compte pour l'envoi de votre démission...